i le récit que nous a fait M. Charles ite: « J'étais venu, nous a-t-il dit, à pour voir le grand-steeple; J'étais au à côté d'un groupe de Beiges que je is de vue, lorsque le tumulto com-

t nous fames une centaine au pos

m pesage.

• Le soir, vers 8 h. 1f2, on nous servit un

• Le soir, vers 8 h. 1f2, on nous servit un

repas avec les reliefs du buffet et, à onze

soures du soir, on nous enferma dans des

soures du soir, on nous enferma dans des

soutures cellulaires qui nous amenèrent au

n'est que le lendemain, à onze heures ir, qu'un juge d'instruction daigna nous

interroger. At an log-ormstraction angia nous laterroger.

» A ses questions, j'ai fait la réponse suivante: « D'abord, je ne commis aucume des
personnes arrêtées en même temps que moi;
seus eque a l'aris pour passerune journée,
pans manifestation sans les prevocations
tirectes des gons qui criaient: « A bas l'étatmajor I A bas les généraux I »

» Oui, j'ai crié: « Vive l'armée I » Je suis
un ancien soldat, un patriote; et toujours,
lorsqu'on attaquera l'armée devant moi, je
répondrai par le même cri: « Vive l'armée
» Si c'est là un délit, vous pouvez, monsleur le juge, me considérer comme un récidiviste de l'avenir. »

cosqu'on attaquera l'armée devant moi, personària par la même cri : « Vive l'armée i » 3 si c'est là un délit, vous pouvez, monieur le juge, me considerre comme un récidiriste de l'avenir, »

Nous avons demandé à M. Densette comment it aveit supporté le régime du Dépot.

>— Mais, très blen nous repondit-il. J'avais une cellule très propre, très claire et très fraiche, ce qui n'est pas à dédaigner par cotte chalour; des gardiens polis, presque déférants, et tout eux cité parfait sans une certaine de l'avent de la collection de l'armée de police et des les representants.

> Une seule privation m'a été pénible, celle des journaux. Impossible de sen procurer. On m'a offert des livres... touchants : tout els cite des journaux. Impossible de s'en procurer. On m'a offert des livres... touchants : tout els cite collection de Walter Scott, de quoi faire le collection de Walter Scott, de quoi faire le bonheur d'un pensionnat de jeunes filles.

> 2 se pars ce soir même pour armentières, tout à fait rassuré et nullement disposé à me pour en antity.

M. Dansette — Charles pour les chevaliers de l'ulife. blanc et du crottin — prend apparées pour des gens bien nais.

Il est vrai qu'il est du batiment et qu'il doit, par conséquent, connaître la clientèle.

Mais, en déhors de ce milleu spécial, à qui donc M. Dansette, frère de Jules, fora-t-il teroire qu'il a été arrêté uniquement pour avoir crié : Vive l'armée ?

Comme cette version est bien vraisembla-

bis! M. Dansette était tellement ému par son sejour au bloc qu'il a négligé de donner à son récit à la Loriquet, l'apparence de la vérité.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 8 juin. — Les ministres se sont réu-is ce matin, en conseil de cabinet, au mi-listère de l'intérieur, sous la présidence de nistère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy. M. Charles Dupuy. Le président a mis ses collègues au con-tant de l'entrevue qu'il avait eu hier avecles délégués des groupes de gauche des deux (Chambres.

chiemes des groupes de gauche des deux Chambres.

Le conseil s'est ensuite occupé des travaux parismentaires; il a décidé qu'on n'accepterait aucune interpe lation nouvelle aujour-d'hui et, qu'on particulier, on demanderait Pajournement de l'interpellation de M. Lasies, sui son cas personnel, et de celle de M. Georges Berry, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour la journée d'imanche prochain produit produit des poursaites contre le Journel du Peur des poursaites de la contre d

Déissance.

Le ministre des finances a soumis au conseil deux projets de loi qu'il va déposer sur le bureau de la Chambre.

Le bureau de la Chambre.

Le bureau de la Chambre.

Le conseil a che la Banque de l'Algerie qui expire le ler novembre 1899 ; le second corte ouverture de crédits supplémentaires jour la guerre, la marine et les colonies.

Le conseil a achevé l'examen du projet de loi préparé par M. Paul Delombre, ministre du commerce, en vue de la réorganisation des services maritimes postaux avec la Corse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

have groupes se forment dans l'hémicycle, bu y discute avec passion. Les tribunes sont combles. MM. Dupuy, Delcassé, Krantz, Delombre, sont au banc du gouvernement. M. Krantz monte s'entre-teutr avec M. Deschanel. MM. Barthou, Vi-viani, causent avec M. Delcassé.

Le groupe socialiste.

Le groupe socialiste.

Le groupe socialiste, qui s'est réuni avant la sance, a rédigé la note suivante, qui est reprises que les butvante, qui est reprises que les bureaux réunis des groupes républicains de la Chambre s'étaient constitués en comité de défense républicaine.

Dès la première réunion des groupes de la Gauche, les représentants du groupe socialiste ent tenu a déclarer qu'ils se sont joints aux autres groupes républicaine, non pour défendre la République qui n'est pas en dantaction sous toutes ses formes.

Cette déclaration qui exprimait le sentiment de tous les décignés présents à la séance, d'affileurs, reçu leur adhésion unanime, Il n'y a done pas, et il ne peut pas y avoir de comité de défense républicaine.

LA SÉANCE Paris, 8 juin. — Séance à 2 heures, résidence de M. Paul Deschanel. L'ATTENTAT D'AUTEUIL Télégramme de la Chambre italienne

M. Deschanel, président, fait connaiire qu'il a reçu une dépêche suivante :

Rone, 6. jain.

Sur la proposition du député Bissolati, la
hambre a autorisé aujourd'hui son présinat à se faire l'interpréte de la protoade
ristesse que lui cause l'incident deplorade
ristes chef de la ustion amie.
J'accomplis l'ordre de la Chambre, ajonnat l'extrussion de mes seutiments personnat l'extrussion de mes seutiments person-

PALEERII.

Président de la Chambre des députés.

La lecture de cette dépêche est accueillie par de vife applaudissements sur tous les banes républicaire.

La droite gestacle et proteste dans le

Date de la contra del contra de la contra del la contra

L'Affaire Dreyfus

INTERPELLATION DE M. LASIES

MTERPELLATION DE M. LASIES

M. Beschamel fait connaitre qu'il est saisi d'une demande d'interpellation de M. Lasies au ministre des affaires étrangères sur les paroles que occident prononcées lundi au sur le la lateire de lateire de la lateire de lateire de lateire de lateire de lateire de la lateire de lateire de lateire de lateire de lateire de lateire de la lateire de la lateire de lateire

nommées par le ministre des audicion étaits gères.

Elles ont déclaré que la traduction était nien conforme à la pièce communiquée par le ministre. (La gauche commence à protes ter violemment).

Insolences nationalistes

Insolences nationalistes

M. Lasies s'adressant à M. Gras : « Qu'estce que vous avez à hausser les épaules ?

G. Beschanel.— Je vous rappelle à l'ordre.

M. Lasies, — Cette pièce est la copie de la
dépêche Panizzardi (Bruit à garche).

M. Beschanel. — M. Lasies, vous n'avez la
parole que sur l'ajournement de la discussion

de l'interpellation.

M. Lasies. — J'ai le droit de répendre au
ministre qui a parié sur le fond de l'affaire,

M. Beschanel. — Je vous rappelle à l'ordre.

m. Descensed. — Je vous rappette a l'orde Amaley-yd'Asses. — Bravo, Lasies!

M. Lansles conlinue au milieu du bruit.
A trois reptaes, le président menace de lui
reilirer la parole.

M. Bostaned. — Il faudrait arrêter M. Charles Ferry qui a créé l'affaire Drey'ius.

M. Bostehaned. — M. Boutard, je vous rappelle à l'ordre.

M. Lansles. — Il y a d'autres procès-verbaux
qui font toutes réserves sur le texte de la dépeche Panizzardi.

M. Bostehaned. — Encore une fois, M. Lasies, je vous prie de ne pas aborder le fond
de la question.

M. Bostehaned. — Pourquoi M. Lasies

M. Bessiry d'Asson. — Pourquoi M. Lasies narrai-li pas la mème tiberté que le ministre des affaires étrangères.

M. Ensies — J'insiete pour la discussion immédiate que M. le ministre des affaires étrangères etrangères devrait étre le premier à demander. Il a apporté des pièces incomplétes.

On pourra dire pius tard que M. le ministre aura ramené Dreyfus, dans les caissons de la diplomatie étrangère. (Bruit à gauche. Cris).

Cris).

AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION
Le nationaliste Lasies est rappelé à l'ordre.
La Chambre ajourne à un mois, c'est-àdire aux calendes grocques, la discussion de
l'interpellation déposée par l'ami e le défenseur des faussaires de l'Etat-Major.

Lasies rayé des cadres

Interpellation de M. Firmin Faure
M. Firmin Faure
M. Firmin Faure demande à interpeller le
ministre de la guerre sur la décision qu'il
prise de renvoyer M. Lasies, dapitaine de
territoriale, devant un consoil d'enquête, à
raison d'une iettre écrite par lui et publiée
par les journaux.

Déclarations de M. Krantz

M. Kramst, ministre de la guerre, dit qu'il a du sevir coutre un officier de l'armée teritoriale, en qualité de chef de l'armée (exclamations à droite).

3. Beschanset, président. — Je regrette que ces interruptions soient collectives et m'empéchent d'appliquer les sevérités du réglement. (Très pien ! très bien !)

31. Landes, qui interrempt avec violence, est rappelé à l'ordre avec inscription au proces-verbal.

con appete a l'ordre avec inscription au pro-cès-vérbal.

3. Sirants. — Je ne peux pas répondre à l'interpellation avant que le conseil d'en-quete se soit prononce et le demande le ren-quete se soit prononce et le demande le ren-quete se soit prononce et le demande le ren-que le ministre de la guerre ne puisse pas demander un ajournement plus éloupé.

Dans cette circonstance comme dans toute autre, il saura défendre l'armée contre ses pires ennemis. (Applaudissements prolongés et répétés au centre, à gauche et à l'extrême gauche.)

VIOLENT INCIDENT

Nouvelles injures de Lasies

M. Firmin Paure insiste pour la discussion immédiate.

Le ministre de la guerre ne veut pas, dit-it, discuter l'interpe llation jusqu'à ce que le conseil d'enquête ait statué; mais la Chambre ne pensera pas de même. (Exclamations à l'extreme-gauche).

Il faut, en delle, quelle sache quel a été l'altaut, en delle, quelle sache quel a considere de la guerre et M. Lasies.

Le ministre de la guerre et M. Lasies.

Le ministre de la guerre a dit, en effet, à M. Lasies que, s'il continuait ses attaques, il le frapperatt en qualité d'officier de réserve. Il a porté ainst atteinte aux droits du député. (Nouvelles exclamations. — Eruit, pur pouvez pas discuter sur le fond. (Très blen).

M. Firmin Faure. — Il est inadmissible en tout cas qu'on porte une atteinte quelconque aux prérogatives des députés. (Nouveau bruit).

que aux prerogatives des deputes. (Nouveain Bruit).

M. Besselamel, président. — Je mets aux voix l'ajournement à un mois.

M. Lastes. — Je demande la parole poar un fait personnel. (Protestations).

Voix nombreuses à l'extrême gauche et à gauche. — Aux voix laux voix!

M. Lastes s'adressant à l'extrême gauche. — Vous me refusez la parole, c'est tres bien; vous faites une lacheté. Vous êtes tous des laches, oui des laches. (Violent tumulté).

AJOURNEMENT DE L'INTERPELLATION.

M. Breschames. Président. invite la Cham-

M. Beschmack, président, invite la Cham-re de voter sur la question d'ajournement L'incident personnel sera vidé tout àl'heure Par 401 voix contre 66 la Chambre renvoie un mois l'interpéliation de M. Firmir

Les excuses de M. Lasies

Le président. — Je donne la parole à M. Lastes pour qu'il s'explique avant de lui ap-pliquer le réglement; mais avant toute ex-plication je l'invite à retirer la parole qu'il a

plication le l'avite à retirer la parole qu'll a prication le l'avite à retirer la parole qu'll a per la lance. — Je n'ai pu retenir mon indignation en voyant toute une partie de la Chambre empécher de parler un collègue qui venait à la tribune prendre la défense d'un autre collègue. Je pensais avoir droit à l'estime de mes adversaires les cyant combattus en soldat plutôt qu'en politicien.

Je recomais que le n'avisi pas le droit d'adresser l'épithète de làche à une collectivité. Je retire donc cette parole, mais toute discussion deviendra impossible si la liberté de la tribune n'est pas laisaée à tous les membres de la Chambre (Très bien à droite).

Après ces excuses du député nationaliste, le président déclare l'incident clos.

Après ces excuses du député nationaliste, le président déclare l'incident clos.

LES AGGIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Gervais ayant pour objet de modifier la loi du 3 avril 1836 sur les responsabilités des accidents.

Mirmana, rapporteur, présente son rapport sur la questien de savoir si la loi s'appliquera, et dans quelles conditions, sux outriers agricoles.

Il déclare que loi au loi aura sos flots pour toutes les pres presentes quelles soient, sui la questien de la culles soient, sui la questien de la cultification de loi aura sos flots pour toutes les pres blessées et la loi aura sos flots pour toutes les pres blessées et la cultification de la cult

disposition additionnelle est re

Vote de la proposition Gervals L'article unique de la proposition de lei éposée par M. Gervais est adopté.

L'AMENDEMENT MIRMAN

La Chambre aborde la discussion di l'amendoment Mirman tamant à faire paye par l'état les indeanités aux ogyrfres vic times d'accidents depuis le ter juin jusqu'an lour où la nouvelle loi sera mise en appli jour ou la nougere les acts and conseil, declare qu'il se réserve de présenter aux Chambres un crédit qui sera destiné à couvrir les de M. Guierne, rapparteur de la commission, se rallie à la proposition du gouvernement.

Cette proposition est adoptée par 492 oix centre 7.

LA RÉFORME DU CODE MILITAIRE

M. Despuy dépos un projet de loi relatif au renouvellement de la Banque d'Algérie et un autre projet tendant à ouvrir des ordélis sur l'exercice 1859 aux ministères de la guerre de la marine et des colonies.

Les marine et des colonies.

Les marine et des colonies.

Le bénétice de la loi de 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable à la procédure devant les conseils de guerre.

Vévianel explique que la commission a cru devoir modifier le texte du Sénat.

Li reprend comme contre-projet le texte de sénat en déviter les lenteurs qui pourront amenter de nouvelles modifications.

M. Meyer, rapporteur, défend le texte de la commission retire son texte et le leu et le commission retire son texte et le

La commission retire son texte et le contre projet Viviani est adopté à mains levées.

levées.

Automan a la parole pour adresser une question au ministre de la guerre. L'orateur rappelle qu'il a déposé un projet de lois par la reorganisation de la justice militaire. Une commission spéciale à été nommée. A-t-elle ministre de la comme de la com

LA RÉVISION

DU PROCÈS DREYFUS

Les aveux d'Esterhazy

Paris, 8 juin.— L'ex-commandant Esterhary a fait, à un rédacteur du Main, des déclarations que nous avons reproduites et par les quelles il reconnait avoir écrit le bordereau sur l'ordre du co'onel Sandherr.

Celui des rédacteurs du Main qui a recueilli et rapporté ces paroles, a demandé à Esterhary une declaration écrite de sa main pour remis une attestation écrite dont le Main d'aujourd'hui publie le fac-similé, et qui est ainsi cenue:

d'aujourd'hui publie le fac-simile, et qui est ainsi cençue:

— J'affirme que l'article paru dans le Ma-tin sous la signature de M. Paul Ribon et rapportant les déclarations que je jui al faites relativement au bordereau est rigou-reusement exact et rapporte textuellement mes propres paroles.

mes propres paroles.

Londres, lo 4 juin 1899.

Ct ESTERHAZY.

D'autre part, le Siècle reproduit également le fac-similé d'un document émanant d'Esterhazy et qui a paradansun journal anglais a Daily énonicle, qui fait suivre la publication de casamité reproduit le passage, include de la companie de la com

etre l'auteur qui sont l'auteur par l'interview publice dans le Datig Chronicle du samed 5 i duté de cet autographe :

• C'est moi qui, sur l'ordre que jen ai reçu du colonel Sandherr, ai certi le bordereau.

Depuis 1888 les preuves morales de «fuites ne pouvant émaner que d'un officier appartenant au ministère de la guerre étaient acuises.

quises.

On avait la preuve par les renseignements venus au service par les agents du ministère à Berlin et allieurs. Il faliait prendre matériellement le coupeble, d'où le bordereau.

Du rest, fen ai les preuves et je tes four-manistères mavoir fait faire par un ancien de puté, un des hommes les plus influents de la Se République, ici à Londros même, les ofres les plus séduisantes pour me faire taire,—cet homme politique est M. Laguerre, amit eM. Dupuy, president du conseil,—on use aujourd'hui de menaces.

Mais je n'en poursient pas moins ma rémet de la conseil de guerre de Rennes, va se trouver singuilièrement abrègée et simplifiée par les déclarations qu'on vient de lire. Comment, en effet, pourrait-on s'attarder à rechercher si le condamné de fêst avait réellement écrit le bordeme de le conseil de de la conseil de conseil de le conseil de manis de fêst avait réellement écrit le bordeme de conseil de lire. Comment, en effet, pourrait-on s'attarder à rechercher si le condamné de fêst avait réellement écrit le border de le conseil de conseil de conseil de conseil de condamné de fêst avait réellement écrit le border de le conseil de condamné de fêst avait réellement de condamné de condamné de fêst avait réellement de condamné de la condamné de fêst avait réellement de condamné de condamné de fês uises.
On avait la preuve par les renseignements

Déclarations du colonel Cordier

Déclarations du colonel Cordier
Le commandant Esterhazy ayant déclaré
que le colonel Sandher lui avait donné l'ordre d'écrire le bordereau, un rédacteur de
l'Agence Nationale a interrogé un ami de
l'Agence Nationale a interrogé un ami de
l'ancien chef de bureau des renseignements,
son collaborateur pendant de longues hanées
à ce service, le lieutenant-colonel Cordier.
— Vous me posse la une question, nous dit
celui-ci, à laquelle je ne pourrai vous répondre, car vous savez que je suis encore soumer, car vous savez que je suis encore souCependant, comme je l'ai dit dans ma déposition devant la Chambre criminelle, Esterhazy était totalement inconnu de nous au
ureau des renseignements, s'il avait des relations avec Sandher, ce que je ne sais pas,
ou avec Henry, ce qui est certain, ces relations étaient ciandéstines.
Sandher était malade dans les derniers
temps, et la 'absentait très fréquemment; je
romplagais comme chef de bureau, of malcollègues, je savais tout ce qui se passait.
Or, j'affirme que je n'ai jamais eu à me
servir d'Esterhazy, et que sur les livres de
ompte, le nom de ce dernier n'a jamais
exisité.
On ne se sert pas, du rests, d'un officier

compte, le nom de ce dernier no compte, le nom de ce dernier no constité.

On ne se sert pas, du reste, d'un officier consune semblable besogne.

Faits Divers

HORS REGION

LES GRÈVES A Montceau-les-Mines

Monicoau-les-Mines, 8 juin. — La grère s'asi énéralisée à Montceau, non seulement dans se divers acritices de 1 compagnie minière, lais encore parmi les ouvriers du bâtiment. Quatre mille adhésions sent parvenues au vadicat qui vient de se constituer. Les grèvistes observent une attitude cal-le.

La grève des mineurs est maintenant gé-nérale. Elle s'est, er effet, étendue ce matin

néraic. Elle s'est, er effet, étendue ce main aux services accessoires.

Une réunion des mineurs a eu lieu cet avant-midi sur la place de l'Eglise. Après des discours prononcès par MM. Magnieu, este mateur, Richard, avocat, Symian, député, des mineurs ont acclamé la grève.

Teunis et après avoir entendu les orateurs que nous venons de citer, ont acclamé la grève te président de la République.

La ville semble en fête.

Les gmesures d'ordre sont dirigées par le préfet.

A Châlon

A Châlon Châlon-sur-Saône, 8 juin. — Une très vive flervescence règne dans les usines chalon-

Les deux tuileries Adenot et Brill ontleurs àtiments déserts, la grève ayant été décidée

Les deux tulieries Adenot et Brill ontieurs bâtimonis déserts, la grève syant été décidée hier.

Bet mont e étant vu retuser l'augmentation de 0,50 centimes qu'ils sollicitaient et a vayant obtenue de la cours de la réunion qu'ils ont tenue, hier soir, ils ont constituté le syndicat de la métallingte.

Une nouvelle entrevue a eu lieu ce matin entre les ouvriers et M. Pinette. Celui-et a offert d'adhèrer à la journée de 10 heures sans augmentation ni diminution de salzire, attende de 10 heures sans augmentation ni diminution de salzire, attende de 0,55.

Les ouvriers ont décidé de réclamer la journée de 10 heures avec l'augmentation offerte. A 11 h., les ouvriers de l'usine Gallant ont déclaré se mettre en grève, demandant 0,25 centimes d'augmentation par jour et la journée de 10 heures.

Les ouvriers de l'utilerie Tinz ont abandonné le travail ainsi que ceux de MM. Ractine de 10 heures.

Les ouvriers de Datiment veulent se joindre aux autres grévistes.

Au Creusot

Au Creusot

Macon, 8 juin. — Un vif mécontentement règne de nouveau parmiles ouvriers des ate-liers Schneider. Le sous-préfet de Macon s'est rendu au-jourd'hui au Creusot. Une brigade de gendarmerie vient d'être appeié.

A St-Etienne

A St-Etienne

St-Etienne, 8 Juin. — Les ouvriers typographes de l'imprimerie du journal la Loire républicative se sont mis en grève à la suite du un de lettre camarades renroys hier pour avoir fumé dans les ateliers. Le gérant a invité alors les ouvriers à se faire régler ; ils ont réclamé le pagement de la semaine entière, ce qui leur a été refusé, ils ont alors cité le gérant devant le conseil des prud'hommes. L'administration a remplacé les grevistes par des femmes.

Terrible Explosion

3 MORTS, 12 BLESSÉS Paris, 8 Juin. — Une terrible explosion s'est produite ce matin à six heures et demie, dans in magasia d'épicerie situé à l'angle des des de Balagny et Gauthey, près de l'avenue

de Clichy.

Trois personnes sont mortes, dont la domestique de l'épicier; une quatrième est
dans un état désespér; onze autres ont été
blessées plus ou moins grièvement.
Voici sur cet accident et sur ses causes tous
les détails qu'on possède à l'heure actuelle.

L'explosion

L'exp

La panique La panique

L'incendie, qui succéda immédiatement à
l'explosion, acheva de tout détruire et jeta la
panique dans la maison et aux environs. La
rue Balagny et la rue Gauthey étaient d'ailleurs à ce moment pleines de monde, pour
la plupar ouvriers et ouvrières qui se redaient à leurs et de verre qui s'absuttt sur
dans parts l'explosion fit de nombreux bleseste, dont nous donnons plus loin les noms.
Pendant que noule hate, on prévenit les
pompiers et le service des ambulances urbaines, les voisins s'empressèrent à porter
secours aux blessés et firent déménager précipitamment tous les locataires de la mai
son.
Bientôt arrivèrent les pompiers de la rue son: Bientot arrivèrent les pompiers de la rue Blanche qui, sous les ordres directs du colo-nel Varigault, attequèrent l'incendie avec vigueur.

Les victimes

Les victimes

M. Rouffaud, commissaire de police, établit un service d'ordre, et au bout d'anne leurs, quer le déblaiement des décombres.

Un premier cadavre fut retrouvé dans la boutique de mercerie, celui de Mile Rumin, qui, ainsi que nous le disons plus haut, avait été enseveil sous les platras. Le corps étant presque entièrement carbonisé.

Pais on releva à le corps d'un ouvrier, M. François Heuby à qui un bidon en fer, projeté dans la rue, avait i l'anapoit d'un conne; le main de la rue, avait i l'anapoit d'un conne; le main de la rue, avait i l'anapoit d'un conne; le main de la rue, avait i l'anapoit d'un conne; le main de la rue de la République.

Enfin on a retrouvé à 10 heures, sous un amas de poutres et de débris de toutes sortes le corps affreusement déchiré de la bonne, Mile Louise Bé.

Comme nous le disons plus haut, 12 autres personnes ont été blessess plus ou moins voici leurs acms et la nuture de leurs blessesses i 1 M. Léon Robert, 47 ans, demeurant 7, rue du Poteau. Blessé à la tête.

P. Mass Goulot, 3t ans, 43, rue Saufroy. Transporte à Bishat. 3. M. Eugene Hertin, 55 ans, 34, rue Gauthey Pansé dans une pharmacle, puis reconduit à son domicile. 4. M. François Deblé, et ans, demeurant rue Gauthey. Paris, 8 juin. — Tout fait prévoir que la

Gauthey,
M. Deblé, qui est cantonnier de la ville de
Paris, venait de quitter son domicile et passait devant l'éplecie au moment de l'expiosion. Il fut utent à l'eul gauche et à la
cuissepac des débris de verre qui le blassèrent grièvoment. Détait carieux, M. Deblé
devant écter aujourd'hui l'anniversaire de sa

naissance. 5 Mme Angèle Pinault, demeurant rue Mme Pinault tenait dans la rue Balagny juste en face de l'épicerie Bé, une boutique de laiterie en plein vent. Un éclat de vitre luff it à la cuisse droite une profonde blessure qui a nécessité son transport à l'hôpital

lui it a la consiste son transport a sure qui a nécessité son transport a la Bicha.

Bichal.

6 Mile Louise Jondille, 16, rue Balagny.

Cetta sanne fille causait avec Mme Pinault
lorsque l'explosion se produisit. Elle a cié
contamiennée et on la transportée à son do-

micile.
7 M. Provost, demeurant 48. rue Gauthey T. M. Provost, demeurant 48. rue Gauthey.

S. M. Theodore Conte.

S. M. Henri Blondel, agé de douze ans, demeurant 2, rue Gauthey, chez Mme Pierret.

Transporté d'aberd à l'hôpital Bichat, puis
ramené à son domicife.

10 M. Edgar Martin, agé de quinze ans, fils d'un secretaire de l'officier de paix du 17e
arrondissement, demeurant 31, rue Gauthey.
Transporté au dougle de les parents et
arrondissement, demeurant 31, rue Gauthey.
Transporté au dougle de les parents et
arrondissement, demeurant 31, rue Gauthey.
Transporté au dougle de les parents et
arrondissement de l'épicerie pour
y acheter du fait. Lors de l'explosion, i fur
projeté violemment contre le mur-et se fit de
sérieuses contusions. C'est de lui qu'on a
appris le peu qu'on sait des causes de l'explosion.

appris le pou qu'on sait des causes de l'explosion.

11 Mile Jeanne Vabre, âgée de trente ans,
demeurant 16, rue Gauthey. Cette jeune illie
était sur le trottoir, occupée à vider les or
dures ménagères au moment de l'explosion.
Elle a été brûlée sur diverses parties du
corps et transportée d'abord à l'hôpital Lariboisière puis à l'hôpital Bichat.
Enfin, on a transporté à l'hôpital Bichat
un inconnu âgé d'environ 30 ans qui avait
reçu de graves blessures à la tête et dont
l'état est considéré comme désespéré.
Toute la journée, la foule a stationné, très
nombreuse aux environs du lieu de l'explosion.

Toute la journey, promise du lieu de reapassion.

On se montre, à cinquante mètres de la boutique, des pièces de bois qui ont été prepiéces sur la chaussée. La devanture d'un magasin d'épicerie situé rue Balagny en lace

a maison de M. Bé, a été presque entierement démoite.

Dans la Région

L'ASSASSINAT DES PHALEMPINS

La police est toujours à la recherche du meuririer, qui, nous osons l'espèrer, ne tardera pas à être arrêlé, un mandat d'arrêt ayant êté lancé contre lui. Il est à peu près certain qu'il s'est réugié en Beigique.
Pour ne pas entraver l'action de la justice, nous tairons momentanément son nom, d'autant plus que l'enquête a révélé d'autres melfaits à sa charge et il se pourrait qu'il ait à la le la contrait de la mandat de la contrait de la mandat de ce d'arame, Alois Barthier, auroni lieu ce matin, à 7 h. 374.

La bande d'Estrées en Correctionnelle

Renvoi probable devant les assises

Henvoi probable devant les assies

Le tribunal correctionnel de Douai, dans
son audience d'hier jeudi, avait à juger les
nommés Jean-Baptiste Once et Harreux, au
sujet d'un vol commis avec effraction, l'hiver
dernier, au mois de mars, chez M. Dransart,
notaire à Arleux.

C'est sur la dénonciation d'un de leurs codétenus René Delcroix, condammé à 2 ans
de prison et a la relegation, que ce fait avait
Ces deux individes ainsi que kené Delcroix leur dénonciateur et sans doute leur
complice, seront probablement renvoyés devant la Cour d'assises du Nord.

COUR D'ASSISES DU NORD

M. Vibert, conseiller à la Cour d'Appel, par decision du ministre de la justice, est nommé président de la prochaine session de la Cour d'Assisses qui commencera vraisemblablement à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août.

Dernière Aeure

L'ATTENTAT D'AUTEUR

Les Poursuites

Paris, 8 juin.— Le tribunal correctionnel
jugera mardi prochain le baron de Christieni, auteur de l'agression contre le Président
de la République, qui est poursuivi pour infraction à l'article 218 du Code pénal.
Les huit autres nrévenus : le comme de

che sur le champ de courses, comparairont jeudi sous la prévention de rébellion en réunion.

A PElysée

Le président de la République a recq, a l'occasion des manifestations scandaleuses d'Auteuil et de l'attentat du baron Christiani, un nombre considérable de télégrammes de groupes républicains, de manor palities, et des les souverains ont également transmis a M. Emile Loubel leurs félicitations, et il est parvenu, comme nous l'avons dit her, à l'Elysée une dépèche du cardinal Rampolla au nom de Léon XIII.

La liste de ces télégrammes et leur texte nont pas éte communiqués, le président de la République ne voulant pas donner à la manifestation les valent de la République ne voulant pas donner à la manifestation les valents de la République à des componse aux délégues des étudiants de Paris, plus d'importance qu'elle n'en a ses yeux.

Mais nous croyons savoir que le président de la République à té profondément touché des témoignages de sympathies auxquels a donné naissance l'attentat dirigé contre lui. Ou a di renouvelor chaque jour les régistres déposes dans la loge de conclèrge, et le prévant avec plaisir les noms de modestes républicains confondus avec ceux des hauts fouctionnaires, des chefs de l'armée, de tous les chefs du partir épublicain.

Il envisage avec tranquilité les évènemans annoncés pour la journée du Grand Prix.

Paris, é juin. — Tout fait prévoir que la manifestation républicaine qui se prépare pour le la manifestation républicaine qui se prépare pour le la constitue de la capitale, les travailleurs, les républicains sénémadent et s'organisent en vue de cette démonstration anticléricale. Ce soir, un grand meeting a eu lieu sous la présidence d'honneur de Zola, au théatre Moncey.

la présidence d'honneur de Zola, au théatre Moncoy.
Plus de 3,000 citoyens y assistaient. De Pressense et Vaughan ont successivement pris la parole et invité tous les républicains as e trouver dimanche à Longchamp pour acclamer M. Loubet et écraser la pieuvre réactionaires si elle ose se montrer.
De son côté, Clémenceau écrit ce matig dans l'awrer: Gamelle est-il caché dans les caves de la fond de cale de son yacht?
Il n'importe, puisqu'il ne viendra pas: sur l'ordre de François Coppée personne ne viendra.

dra.

Les stipendiés seront seufs avec Loubet l'
Croyez-vous qu'ils vont faire une tête s'il y
en a beancoup ? Ge sera un beau vacarme de
« Vive la République! »

L'AFFAIRE DREYFUS

Le retour du capitaine

Le retour du capitaine

Brest, 8 juin. — Les autorités de Brest démentent tous les renseignements publiés par les journaux sur l'arrivée de Dreyfas et diseaux qu'elles n'ont reçu aucun ordre en equi coacerne le prisonnier.

Cependant, d'après les renseignements officieux, le 8 juin en tant an rade la nuit.

Dreyfus, aussitot débarqué, prendrait place dans un train, soit dans l'avant-port, soit à Kerhuon, afin d'eviter toute manifestation.

Le commissaire du gouvernement Paris, 8 juin. — On télégraphie de Rennes à l'Agence Havasque le commissaire du gouvernement qui va requérir devant le Conseil de guerre est le chef d'escadron de gendarmerie en retraite Carrière.

Agé d'une cinquantaine d'années, M. Garrière fait son droit à la Facuité de Riennes il est en 20 année et prépare sa licence.

L'atlichage de l'ar-èt

M. de Ramel, député du Gard, vient de pré-

L'aftichage de l'ar-èt
M. de Ramel, député du Gard, vient de prévenir M. Charles Dupuy qu'il lui posera devenir M. Charles Dupuy qu'il lui posera devenir M. Charles la seance de la Chambre,
une question sur l'affichage de l'arrèt de la
Cour de cassation.
Le député du Gard fait remarquer que l'affiche comporte, en dehors de l'arrèt, une partie du réquisitoire de M. Manau. C'est la,
prétend-il, un acte arbitraire, puisque le
voie de la Chambre ne visait que l'arrèt de
la Cour de cassation.

La Gour de cassation.

Le divorce d'Esterhazy

La ire chambre du tribunal civil de la Soine a retenu la demande en divorce formée par la contesse Esterhazy contre son multiple de la Clery est chargé des intérêts de Mme Esterhazy, Le tribunal a rendu son jugement en prononçant au profit de Mme Esterhazy le divorce entre le commandant et sa fomme.

Les mendes nationalistes

Les menées nationalistes Les menées nationalistes
Le Petit (Zaporel annonce que M. Napoléon
Magne, député clérical de la Dordogne, capitaine de reserve, a convoque pour sujourd'hui vendredi 9 juin à 1 h. 172, au PalaisBourbon, tous les deputes officiers de reserve
ou de territoriale ain d'étudier avec eux la
situation qu'i leur c'i raite à partir de maintenant, par le ministre de la guerre, et les
décisions à prendre pour eux à la suite de
l'envoi de Lasies devant un Gonseil d'enquete.

LE CAS DU GÉNÉRAL HARDHMITH

Paris, 8 juin. — Nous croyons savoir que ans le conseil de cabinet qui a eu lieu ce matis, les ministres se sont occupés du cas du général Hardhynih, au sujet de l'ordre du gement. L'oupes de son comman-quement.

Il est probable qu'une mesure va interve nir à bref délai contre cet officier général. CAPTURE D'UN BATEAU BOULONNAIS

Dourres 8 Juin.— Une canonnière anglaise sa tarivé ce matin amenant comme prise, en chalutier français de Boulogne nº 2500— pris péchant dans les eaux anglaises. LES MINEURS DE CARMAUX

LES MINEURS DE CARMAUX
Réponse de la Compagnie

Carmaux, 8 juin. — A la suite de la réunio
du syndicat des mineurs de Carmaux, tenue
le 39 avril, une commission fut nommée pour
rediger le programme des revendications ouvrières.

Grand de la volonte d'obtenir une augmentation des salaires de quarante centimes
par jour, le maintien et l'application stricte
de la sentence arbitrale de M. Loubet, du 30
mars 1892, l'avancement des ouvriers à l'ancienneté et non au choix, diverses mesures
concernant l'embauchage et le réembauchage
concernant l'embauchage et le réembauchage
of diverses autres mesures.

La Compagnie répond par un long mémoire déclarant que les saaires sont supérieurs aux tarifs lixes par la seutence arbittrale que la Compagnie a toujours appliquée
loyalement, tandis que contrairement aux
cargagements pris par les ouvriers devant
l'arbitre de 1892, la production ouvrière baissait notalisment.

Ette declare, en outre, qu'elle a fait tout ce
qu'elle pouvait en laveur des fils des ouvriers relatives à l'avancement.

Ette repousse les autres demandes et con-

ciut en affirmant son respect pour la sentence arbitrale de M. Loubet et son desir de la maintenir ainsi que celui d'assurer le bien-ètre des travailleurs et le bon ordre du tra-

Promesses patronales, eau bénite de Courl Les ouvriers savent ce qu'il faut en atten-MYSTÉRIEUX ASSASSINAT

Un vicillard assommé

Eruxelles, 8 juin. — Le quartier de la place
Royale a été mis en émol, aujourd'hui, jeudi,
gon le compartie de la place
Royale a été mis en émol, aujourd'hui, jeudi,
gon le compartie de sassasinat, acgon le compartie de la province d'Anvers, que cet abominable
forfait a été perpétré ; et la victime est M.
Isidore Broyère, conclorge du baron.
Le cadavre a cté trouvé dans le salon de
l'hotel.

Isidore Bruyère, concierge du baron.
Le cadavre a cè trouvé dans le salon de l'hôtel.
Le salon où s'est déroulé l'horrible crime est tapissé or et blanc. Il est luxueusemen menblé. C'est sur un épais tapis de Smyrar que gisait le cadavre, le corps enveloppe d'un drap de lit maculé de sang ; la tête en tourée d'un autre drapégalementensangianté. Le tapis avait aborbé le sang répandu. Le tapis avait aborbé le sang répandu et avait recu comp à la nuquet derrière l'opeille gauche, comp à la nuquet avoir été porté au moyen d'un lourd marteau. Aux mains, il avait des conqures, ce qui fait supposer qu'il a, armé d'un couteau, lutté contre son assassin et que c'est en se défandant qu'il a été atteint aux mains.
Les lambris portent les traces sanglantes de nains qui s'y sont appuyés : les mains de l'assassin, probabrement.
Le criminei doit avoir été fortemen llessé; il semble que c'est de son sang et l'acce dans le vestibule.